

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.		Chaque annonce répétée Moitié prix	
	Etranger		Franco, Zaïre			
Toute demande de changement d'adresse, ainsi que les lettres demandant réponse, doivent être accompagnées de la somme de 15 francs	R.C.A. Gabon, Maroc.		20 000f.		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Algérie Tunisie		40.000f			
	Etranger		Autres Pays		Comptabilité B.I.C.I.S n° 962073063081	
	Prix du numéro		Année courante 600 f			
	Par la poste :		Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé 900 f		Par la poste			

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2001
2 avril Décret n° 2001-266 portant remise totale de peines 443

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

1999
31 décembre. Décret n° 99-1297 accordant la reconnaissance d'utilité publique à la fondation CERES LOCUSTOX 449

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 450

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2001-266 du 2 avril 2001
portant remise totale de peines

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 47,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Une remise totale de peines, tant principales qu'accessoires et complémentaires, est accordée aux personnes condamnées :

- ayant purgé au 31 mars 2001 une partie de la peine prononcée ;

- dont l'état de santé précaire est incompatible avec l'incarcération même en milieu hospitalier ;

- âgées de plus de 65 ans ou de moins de 18 ans.

Art. 2. - Sont exclues du bénéfice de l'article premier, les personnes condamnées pour :

- crimes de sang ;

- violences conjugales ;

- vol aggravé ;

- violences et menaces à ascendants ;

- vol de bétail ;

- détournements de deniers publics non intégralement remboursés ;

- délits douaniers dont la totalité des droits et taxes dues ou du montant de la valeur de l'objet de la fraude lorsqu'il n'y a pas de droits compromis ou éludés, n'est pas payée ;

- viol et autres agressions sexuelles ;

- trafic de stupéfiants.

Art. 3. - La liste des 234 bénéficiaires est annexée au présent décret.

Art. 4. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 2 avril 2001.

Abdoulaye WADE

ANNEXE

N°	N°	Prénoms NOM et filiation	Date	Nature de la peine
Ordre	Ecrout		M.D	

MAISON CENTRALE D'ARRÊT DE DAKAR

1. 1568/2001 - Serigne Ngome, né en 1981 à Ndiarème. 07/03/2001 2 mois pour vol simple
2. 1488/2001 - Mamadou Y. Diallo, né le 25/02/72 à Dakar. 01/03/2001 2 mois pour abus de confiance
3. 1539/2001 - Alioune Badara Mbaye, né le 09/07/79 à Dakar 05/03/2001 2 mois pour tentative de vol simple
4. 1595/2001 - Saliou Ndiaye, né en 1974 à Rufisque. 08/03/2001 2 mois pour vagabondage.
5. 1630/2001 - Moussa Gassama, né le 24/02/80 à Dakar 09/03/2001 2 mois pour vol
6. 1617/2001 - Abdoulaye Th. Diallo, né le 28.08/85 à Freetown 09/03/2001 3 mois + interdiction de séjour pour vol simple.
7. 1707/2001 - El Bachir Diawara, né en 1955 à Kaolack. 13/03/2001 2 mois pour abus de confiance
8. 1697/2001 - Aher Ifzal, né le 15/03/61 au Pakistan 13/03/2001 2 mois pour faux et usage de faux dans un document administratif
9. 1696/2001 - Alcher Mohsin, né le 11/04/76 au Pakistan 13/03/2001 2 mois pour faux et usage de faux dans un document administratif
10. 1711/2001 Babacar Diagne, né le 21/05/62 à Dakar. 13/03/2001 3 mois pour détention et usage de drogue
11. 1366/2001 Abdoulaye Guèye, né en 1982 à Dakar. 26/02/2001 3 mois pour vol
12. 946/2001 Maki Tall, né le 13/12/72 à Dakar. 08/02/2001 3 mois pour vol simple
13. 1368/2001 Dame Samb, né en 1979 à Darou Moukhti. 26/02/2001 3 mois pour vol.
14. 947/2001 Ameth Hanne, né en 1980 à Dakar 08/02/2001 3 mois pour complicité de vol simple.
15. 1413/2001 Talla Kébé, né le 08/06/70 à Kébémér 27/02/2001 5 mois pour recel
16. 1437/2001 Jones Ibenyi, né le 10/08/58 à Abirana (Nigéria). 28/02/2001 6 mois pour abus de confiance
17. 914/2001 Moustapha Sow, né en 1972 à Pikine 07/02/2001 6 mois pour vol.

18. 125/2001 Abdoulaye Aw Ndiaye, né le 27/09/80 à Dakar 05/01/2001 6 mois pour vol
19. 2013/2001 Assane Diouf, né en 1962 à Touba. 16/03/2001 1 mois pour recel.
20. 1417/2001 Daour Dioum, né en 1972 à Dakar 27/02/2001 2 mois pour recel
21. 1418/2001 Alla Faye, né le 13/02/60 à Diourbel. 27/02/2001 2 mois pour recel.
22. 679/2001 Mbaye Kébé, né en 1964 à Bambey. 26/01/2001 3 mois pour vol simple.
23. 1285/2001 Ibrahima Dabo, né le 04/04/69 à Ziguinchor 22/02/2001 2 mois pour vol.
24. 1504/2001 Cheikh Tidiane Touré, né le 07/04/62 à Dakar 02/03/2001 2 mois pour tentative de vol commis la nuit.
25. 546/2001 Matar Seck, né le 11/11/73 à Dakar 23/01/2001 3 mois pour vol
26. 742/2001 Wally Ndour, né en 1966 à Diakhaw. 30/01/2001 3 mois pour vol.
27. 584/2001 Mamadou Diaw, né le 01/06/60 à Kaolack. 23/01/2001 3 mois pour recel.

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

28. 489/99 Ousmane dit Ridial Diop, âgé de 24 ans, né à Rufisque. 05/08/99 2 ans pour vol.
29. 043/2000 Macky Diallo, né le 30/03/73 à Dakar. 03/01/2000 2 ans pour coups et blessures volontaires.
30. 308/2000 Mamadou Dian Diallo, né en 1956 en Guinée 05/05/2000 1 an pour escroquerie.
31. 342/2000 Serigne Lamine Diop, né en 1966 à Touba 02/06/2000 1 an pour complicité de tentative d'escroquerie.
32. 322/2000 Mady Diop, né le 19/09/73 à Dakar. 29/05/2000 1 an pour détention de chanvre indien.
33. 102/2000 Mamadou Ndiaye Dramé, né le 03/11/43 à Ziguinchor 30/12/99 2 ans pour abus de confiance.
34. 157/2000 Mamadou Yacine Diallo, né le 02/05/65 à Dakar 01/02/2000 2 ans pour escroquerie, faux, usage de faux en écritures privées.
35. 692/99 Alassane Mamadou Djigo, né en 1964 à Richard Toll. 02/06/99 2 ans pour détention de chanvre indien.
36. 457/2000 Sidy Diagne, né en 1982 à Dakar. 21/07/2000 1 an pour coups et blessures volontaires.
37. 253/2000 Babacar Diallo, né le 09/10/68 à Mbacké 31/03/2000 2 ans pour escroquerie, faux, usage de faux en écritures privées.
38. 029/2001 Ousseynou Ndiaye, né le 22/09/48 à Toucar. 25/06/99 2 ans pour faux et usage de faux en écriture privée, falsification de chèques, abus de confiance.
39. 472/2000 Jacques Ngom, né le 19/02/47 à Dakar. 28/09/2000 1 an pour usurpation de fonction, faux et usage de faux.
40. 169/2000 Ibrahima Ndiaye, né le 22/03/55 à Ngallagne. 02/03/99 3 ans pour abus de confiance, usage de faux en écriture de banque
41. 429/2000 Samba Sy, né en 1975 à Ogo. 18/08/2000 1 an pour escroquerie

42. 280/2000 Papa Bourguette Sarr, né le 12/03/65 à Diob. 11/04/2000 1 an pour abus de confiance.
43. 195/2000 Mohamadou Mbengue, né le 19/10/60 à Thiès 03/03/2000 2 ans pour détention et usage de chanvre indien.
44. 430/2000 Ibrahima Ly, né en 1972 à Matam. 18/08/2000 1 an pour escroquerie
45. 161/2000 Diandoura Camara, né en 1960 à Rufisque. 10/02/2000 2 ans pour vol.
46. 029/2000 Idy Thiamdoun, né en 1970 à Dakar. 14/12/99 18 mois pour détention illégale d'armes.
47. 454/2000 Zidou Fall, né à Pikine, âgé de 18 ans. 18/07/2000 1 an pour complicité de vol.
48. 790/99 Demba Gomis, né le 24/01/70 à Thane Maléré. 04/11/99 2 ans pour vol.
49. 472/99 Mamadou Bâ, né à Thiaroye, âgé de 45 ans 27/07/99 2 ans pour vol à l'occasion du service.
50. 057/2000 Mor Fall, né à Touba, âgé de 41 ans. 07/01/2000 2 ans pour abus de confiance.
51. 353/99 Saliou Guèye dit Doundouya, le 03/08/52 à Kaolack 18/05/99 2 ans pour charlatanisme.
52. 370/2000 Youssou Diouf, né en 1973 à Dakar. 23/06/2000 2 ans pour détention d'armes.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE HANN

53. 407/2000 Souleymane Mané, né le 16/11/83 à Dakar 02/11/2000 6 mois pour vol.
54. 520/2000 Lassana Barry, né à Dakar, âgé de 16 ans. 15/12/2000 4 mois pour vol commis la nuit.
55. 523/2000 Alassane Sow, né à Dakar, âgé de 16 ans. 15/12/2000 4 mois pour vol la nuit avec escalade.
56. 543/2000 Issakha Diallo, né en 1982 à Thiaroye. 26/12/2000 4 mois pour vol.
57. 544/2000 Aliou Dia, né en 1984 à Dakar. 27/12/2000 1 an pour port illégal d'armes de la 5^e catégorie.
58. 545/2000 Emile Waly Ndène, né le 07/06/83 à Palmarin. 27/12/2000 1 an pour port illégal d'armes de la 5^e catégorie
59. 046/2001 Modou Sall, né en 1982 à Fatick. 10/01/2001 3 mois pour vol simple.
60. 079/2001 André Bassène, né le 29/08/84 à Thiès. 05/02/2001 4 mois pour vol en réunion, association de malfaiteurs, détention d'armes.
61. 083/2001 Papa Lamine Ndiaye, né le 16/04/83 à Saint-Louis. 08/02/2001 6 mois pour vol simple.
62. 100/2001 - Papa Abdoulaye Sy, né en 1983 à Dakar 16/02/2001 6 mois pour vol en réunion.
63. 101/2001 Amet Dieng, né en 1982 à Dakar 16/02/2001 2 mois pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE RUFISQUE

64. 61/2001 Ami Cissé, née en 1983 à Dakar. 08/02/2001 3 mois pour prostitution de mineure et vagabondage

65. 63/2001 Déguène Cissé, née en 1984 à Guédiawaye 23/02/2001 3 mois pour vagabondage et prostitution de mineure de 21 ans
66. 218/2000 Fatou Diaw, née en 1960 à Richard Toll. 17/07/2000 1 an pour coups et blessures volontaires
67. 18/2001 Bineta Ndiaye, née en 1955 à Dakar 24/01/2001 6 mois pour coups et blessures volontaires
68. 60/2001 Thiané Sakho, née en 1972 à Dakar 05/03/2001 2 mois pour non inscription au fichier sanitaire

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU CAP MANUEL

69. 343/2000 Malick Faye, né le 20/06/78 à Pikine 06/10/2000 8 mois pour coups et blessures volontaires.
70. 335/2000 Alioune Diouf, né le 12/1/78 à Thiathiao. 28/9/2000 7 mois pour coups et blessures volontaires
71. 073/2001 Aliou Ngom, né le 14/07/67 à Thiaroye. 24/11/2000 6 mois pour escroquerie.
72. 045/2001 Alpha Oumar Samba Diallo, né le 26/10/65 en Guinée 15/01/2001 6 mois pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU PAVILLON SPECIAL

73. 38/2001 Mbaye Diouf, né le 03/08/79 à Ndoug 27/09/2000 1 an pour coups et blessures volontaires
74. 39/2001 Djiby Diallo alias Ibrahima, né en 1976 à Kaolack. 27/09/2000 1 an pour vol simple
75. 34/2001 Malick Coly, né le 28/05/75 à Pikine. 30/06/2000 1 an pour tentative de vol.
76. 030/2001 El Hadj Demba Der, né le 01/11/75 à Dakar 14/12/99 18 mois pour détention illégale d'armes.
77. 041/2001 Mamadou Amidou Diallo, né en 1953 à Koundara. 12/05/99 3 ans pour détention et usage de stupéfiants (détenu malade).
78. 044/2000 Mody Sow, né en 1973 à Dara Djoloff. 27/11/97 5 ans + 10 ans IS Ttes Cap. Rég. Pour vol de nuit en réunion (détenu malade)
79. 010/2001 Modou Ngom, né le 22/12/51 à Dakar. 13/07/99 2 ans pour détention et usage de chanvre indien (détenu malade)
80. 24/2001 Larry Diop, né en 1970 à Keur Massar 07/02/2001 3 mois pour coups et blessures volontaires (détenu malade)
81. 165/2000 Lamine Niang, né en 1972 à Dakar 26/05/2000 1 an pour vol.

MAISON DE CORRECTION DE SEBIKOTANE

82. 87/2000 - Samba Mbow, né en 1952 à Dakar. 27/10/99 2 ans pour détention de chanvre indien.

MAISON D'ARRET POUR FEMMES DE LIBERTE VI

83. 728/2000 Nafi Sarr, née en 1960 à Dionewar. 18/10/2000 6 mois pour coups et blessures volontaires
84. 222/2001 Kadiatou Bangoura, née en 1985 en Sierra Leone. 12/07/2001 2 mois pour faux et usage de faux.

85. 173/2001 Rama Sané, née en 1984 à Bignona. 23/02/2001 3 mois pour vagabondage, prostitution de mineure de 21 ans.

**MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION
DE ZIGUINCHOR**

86. 47/2001 Mama Cissé, née en 1970 à Kaolack. 12/02/2001 3 mois pour violences et voies de faits.
87. 48/2001 Amy Diatta, née le 13/12/73 à Ziguinchor 12/02/2001 3 mois pour défaut de carnet sanitaire.
88. 283/2000 Fatou Ndiaye, née le 22/09/64 à Saint-Louis 26/10/2000 6 mois pour coups et blessures volontaires.
89. 49/2001 Astou Same, née le 30/07/78 à Fanda. 12/02/2001 3 mois pour violences et voies de faits, défaut de carnet sanitaire.
90. 259/2000 Fatou Ndiaye, née en 1972 à Bissari Dioub 4/10/2000 6 mois pour abus de confiance
91. 302/2000 Ousmane Baldé, né le 27/01/54 à Kolda. 20/11/2000 6 mois pour vol simple.
92. 240/98 Joseph Blaise Attobrah, né le 05/03/48 à Dakar 29/05/98 3 ans pour abus de confiance
93. 264/2000 Louis Gomis, né le 27/07/79 à Kaolack. 12/10/2000 6 mois pour vol simple
94. 286/2000 Kéba Diané, né en 1969 à Ziguinchor. 30/10/2000 6 mois pour tentative de vol avec usage de fausses clés
95. 78/2001 Aliou Coly, né en 1965 à Diengué (Bignona) 07/03/2001 3 mois pour vagabondage
96. 298/2000 Ndiaga Bâ, né le 13/07/64 à Dakar 16/11/2000 6 mois pour escroquerie
97. 07/2001 Abdoulaye Barry, né le 22/08/67 à Sédhion 15/01/2001 6 mois pour vol simple.
98. 001/2001 Ndiouga Bâ, né en 1969 à Coliconda (Sédhion) 02/01/2001 6 mois pour escroquerie
99. 079/2001 François Mendy, né en 1957 en Guinée Bissau 07/03/2001 3 mois pour vol simple
100. 319/2000 Djibril Abou Sy, né le 02/01/77 à Gougomp 08/12/2000 1 an pour vol simple
101. 019/2001 Joseph C. Sambou, né le 15/08/78 à Kanouté 22/01/2001 6 mois pour vol simple.
102. 336/99 Pape Seydi, né en 1972 à Pikine. 12/10/99 2 ans pour vol simple.
103. 275/2000 Mamadou Niass, né en 1977 à Kaolack. 16/10/2000 6 mois pour vol simple.
104. 272/2000 Malick Niang, né le 27/03/60 à Mbour. 13/10/2000 6 mois pour abus de confiance, faux et usage de faux dans un document administratif.
105. 021/2001 Oumar Badji, né le 23/04/59 à Pampalago. 25/01/2001 6 mois pour violences et voies de faits.

**MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION
DE BIGNONA**

106. 13/2000 Boubacar Diallo, né le 1^{er}/01/65 à Ziguinchor. 13/10/99 2 ans pour abus de confiance.

107. 02/2001 Ibrahima Camara, né le 05/02/62 à Ziguinchor. 05/01/2001 3 mois pour usurpation de fonction

108. 06/2001 Alioune Badara Diagne, né le 08/10/72 à Pikine. 02/02/2001 3 mois + IS dans Ttes Cap. Rég. Sauf Dakar pour vol simple.

**MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION
DE OUSSOUYE**

109. 41/2000 Joe Bonnaire, né le 10/10/59 à Dakar 26/12/2000 6 mois pour vol.

110. 42/2000 Mame Djilène Samb, né le 04/06/77 à Diourbel 26/12/2000 6 mois pour vol.

**MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION
DE DIOURBEL**

111. 204/2001 Emmanuel Mendy, né en 1961 à Dakar. 05/03/2001 2 mois pour exploitation de débit de boisson sans autorisation administrative.

112. 193/2001 Aziz Seck, né en 1979 à Touba. 26/02/2001 3 mois pour tentative de vol dans un lieu de culte, usage de chanvre indien.

113. 057/2001 Gora Ngom, né en 1978 à Thiès. 16/01/2001 6 mois pour vol dans un moyen de transport.

114. 145/2001 Modou Guèys dit Ndiol, né en 1968 à Hamdalaye 09/02/2001 5 mois pour complicité de vol avec escalade.

115. 083/2001 Dame Kané, né en 1978 à Koki. 24/01/2001 6 mois pour vol avec violences sur un chemin public.

116. 451/98 Khadim kâ, né en 1969 à Touba. 20/10/98 3 ans pour vol de véhicule avec usage de fausses clés

117. 140/2001 Papa Samba Diop dit Louche, né en 1961 à Dakar. 06/02/2001 6 mois pour vol simple.

118. 753/2000 Amadou Sow, né en 1979 à Touba Gouye Mbind. 16/10/2000 10 mois pour vol commis dans un lieu public.

119. 780/2000 Cheikh Diagne, né en 1972 à Mbacké 03/11/2000 6 mois pour vol dans un moyen de transport.

120. 802/2000 Modou Thiam, né en 1956 à Gatte Ngoye. 14/11/2000 9 mois pour abus de confiance.

121. 416/99 Badou Kane, né en 1971 à Touba. 17/06/99 2 ans pour vol avec violences.

122. 042/2001 Oumar Fall, né en 1970 à Saint-Louis. 15/01/2001 4 mois pour détention et usage de chanvre indien.

123. 667/99 Abdou Khadre Dieng, né en 1974 à Touba. 17/01/99 2 ans pour complicité de vol avec violences.

124. 347/99 Lamane Ngom, né en 1968 à Réfane Pèye. 07/06/99 2 ans pour homicide involontaire, défaut de permis de conduire en cours de validité, défaut de maîtrise.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION MBACKE

125. 22/2001 Mbaye Guèye, né le 17/10/77 à Baïty Takhoume 10/02/2001 3 mois pour vol

126. 228/2000 Adama Mané, né le 14/04/64 à Saint-Louis. 26/06/2000 1 an pour vol

127. 285/2000 Abdou Samath Gning, né le 01/02/68 à Touba. 11/08/2000 1 an pour faux et usage et escroquerie.
128. 573/99 Abdou Aziz Diop, né en 1979 à Mbacké. 24/08/99 2 ans pour tentative de vol.
129. 346/2000 Abdoulaye Kâ dit Serigne Bineta, né en 1957 à Kael. 13/11/2000 1 an pour recel.
130. 275/2000 Ibrahima Ciss, né en 1978 à Dakar. 04/07/2000 18 mois pour abus de confiance.
131. 22/2000 Samba Ndiaye, né en 1967 à Dara Djoloff. 15/02/2000 2 ans pour vol.
132. 15/99 Serigne dit Tohie Sow, né le 17/05/72 à Thionga. 12/01/99 3 ans pour recel.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BAMBEY

133. 22/99 Aly Bâ, né le 31/01/62 à Thiès. 10/05/99 2 ans pour vol simple.
134. 08/2000 Issa Diaw, né en 1976 à Diourbel. 04/01/2000 2 ans pour tentative de vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE SAINT-LOUIS.

135. 329/2000 Henry Ndecky, né le 20/01/71 à Séba Sédhiou. 10/08/2000 6 mois + 1 an, ordonne la confusion des peines pour abus de confiance et vol.
136. 532/2000 Ousmane Maïga, né le 21/01/61 à Mpal. 07/12/2000 6 mois pour vol simple.
137. 548/2000 Lahit Fall, né le 30/11/37 à Saint-Louis. 21/12/2000 6 mois pour abus de confiance.
138. 056/2001 Mamadou Samba Ndiakor, né en 1955 à Boki Diawé. 17/01/2000*2 ans pour détention de faux billets de banque.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DAGANA

139. 105/2000 Boubacar Ndiaye, né en 1980 à Thiaroye Gare. 04/12/2000 6 mois + 5 ans IS pour vol d'un poste radio.
140. 027/2001 Abdou Gaye Ndiaye, né le 20/10/68 à Saint-Louis. 26/12/2000 6 mois pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MATAM

141. 17/2000 Adama Diallo, né le 10/04/71 à Sinthiane Dioudé. 22/05/2000 1 an pour vol.
142. 26/2000 Abou Diallo, né en 1980 à Dounga Ouro Alpha. 01/08/2000 1 an pour vol.
143. 33/2000 Mafal Fall, né le 22/02/65 à Saint-Louis. 18/09/2000 1 an pour jeux de hasard et recel.
144. 34/2000 Abdoulaye Sow, né le 17/05/76 à Ziguinchor. 18/09/2000 1 an pour pratique de jeux de hasard et recel.
145. 63/99 Ousmane Déh, né en 1971 à Yama (Mauritanie). 18/11/99 2 ans pour vol.
146. 002/2000 Mamadou Macina Diallo, né en 1942 à Sénépalet. 03/01/2000 2 ans pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TAMBACOUNDA

147. 361/99 Ousmane Sané, né en 1954 à Coubya. 21/07/99 2 ans pour vol de nuit avec effraction.
148. 70/2001 Djiby Barry, né en 1971 à Bayel Diam. 30/01/2001 6 mois pour vol simple.
149. 272/2000 Alpha Oumar Diallo, né en 1982 à Conakry (Guinée). 13/06/2000 1 an pour vol commis la nuit avec effraction.
150. 577/2000 Mamadou Bâ, né en 1961 à Salémata. 28/11/2000 1 an pour vol de nuit.
151. 489/2000 Abdou Thiam, né en 1965 à Tambacounda. 09/10/2000 1 an pour coups et blessures volontaires.
152. 389/2000 Mamadou Sangharé, né en 1942 à Bangouny (Mali). 08/08/2000 1 an pour vol de nuit.
153. 356/99 Mamadou Seck, né en 1964 à Touba Mbacké. 19/07/2000 2 ans pour vol dans un lieu de culte et vagabondage.
154. 322/2000 Tamba Sané, né en 1973 à Kabakoto. 13/07/2000 1 an pour vol commis la nuit.
155. 410/2000 Alpha Ndao, né le 10/06/66 à Ourosogui. 23/08/2000 1 an pour escroquerie.
156. 038/2001 Ithiar Bindia, né en 1980 à Oubadji. 16/01/2001 6 mois pour vol simple.
157. 459/2000 Sarra Waly, né le 15/03/72 à Ndogo Samba. 22/09/2000 1 an pour vol commis la nuit.
158. 490/99 Amady Dème, né le 10/04/66 à Teubatoul. 12/10/99 3 ans + 10 ans IS sauf Thiès pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BAKEL

159. 07/2000 Mamadou Sow, né en 1952 à Diombokho. 05/07/99 2 ans + 5 ans IS pour vol au préjudice des employeurs.
160. 13/2000 Mouhamed Diarra, né en 1980 à Bamako (Mali). 19/10/99 2 ans pour vol dans un moyen de transport et dans l'enceinte d'une gare.
161. 77/2000 Fousseynou Coulibaly, né en 1964 à Kolokani (Mali). 14/06/2000 1 an pour escroquerie.
162. 88/2000 Mamadou Wague, né en 1979 à Diançouté (Mali). 26/12/2000 6 mois pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KEDOUGOU.

163. 51/2000 Algassimou Diallo, né en 1976 à Danta (Guinée). 22/08/2000 1 an + 10 ans IS sur l'étendue du territoire national pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAOLACK

164. 194/2001 Amath Badiane, né en 1973 à Kaolack. 19/03/2001 3 mois pour recel.
165. 994/99 Serigne Mor Sène, né le 17/04/57 à Sanghoye. 27/05/98 3 mois pour escroquerie.

166. 126/2001 Bassirou Ciss, né en 1969 à Nioro. 19/02/2001 4 mois pour abus de confiance, dénonciation calomnieuse.
167. 11/2000 Barham Niang, né le 25/12/77 à Kaolack. 03/01/2001 6 mois pour abus de confiance.
168. 123/2001 Bamba Fall, né le 19/12/64 à Kaolack. 13/02/2001 6 mois pour vol simple.
169. 554/2000 Matar Fall, né en 1970 à Kaolack. 19/07/2000 1 an pour tentative de vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NIORO DU RIP

170. 001/2001 Aliou Senghor, né en 1966 à Falah (Dpt Gossas). 11/01/2001 4 mois pour vol simple.
171. 29/2000 Modou Faye, né le 28/03/74 à Ndoffane. 09/06/2000 1 an pour recel.
172. 014/2001 Moussa Diouf, né le 05/09/73 à Kaolack. 26/12/2000 6 mois pour abus de confiance.
173. 017/2001 Babacar Bâ, né le 21/05/2001 à Geo. 04/01/2001 6 mois pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAFFRINE

174. 012/2001 Yamar Fall, né le 03/07/73 à Gossas. 16/11/2000 6 mois pour vol de nuit avec effraction.
175. 31/2001 Thierno Abdou Codri Ba, né en 1971 au Mali. 12/03/2001 2 mois pour vol de numérique.
176. 27/2001 Issa Seydi, né en 1960 à Dalaba (Gambie). 02/03/2001 3 mois pour vol.
177. 91/2000 Kéba Dramé, né en 1980 à Kaolack. 30/06/2000 1 an pour vol commis la nuit.
178. 28/2001 Boubel Sow, né le 21/03/80 à Kaffrine. 05/03/2001 6 mois pour vol à la tire.
179. 143/2000 Boubacar Sow, né le 13/01/77 à Kassas. 21/12/2000 8 mois pour vol.
180. 003/2001 Abdou Sène, né en 1976 à Kaolack. 05/01/2001 6 mois pour vol d'une moto.
181. 008/2001 Khadim Touré, né en 1980 à Kaolack. 31/05/2000 1 an pour vol.
182. 84/2000 Ongué Cisse, âgé de 29 ans, né à Kaolack. 24/05/2000 1 an pour vol à la tire.
183. 21/2001 Mbaye Sène, né en 1981 à Kaolack. 03/12/99 2 ans + 5ans IS sauf Kaolack pour vol de nuit en réunion avec escalade.

CAMP PENAL DE KOUTAL

184. 004/2001 Malick Bèye, né en 1966 à Kaolack. 16/11/2000 6 mois pour complicité de recel de chose.
185. 005/2001 Samba Sow, né en 1944 à Capakh. 07/12/2000 6 mois pour abus de confiance.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE THIÈS

186. 1107/2000 Seyni Niang, né en 1971 à Thiès. 24/11/99 2 ans pour vol.
187. 1249/2000 Cheikh Ndoeye, né en 1968 à Dakar. 13/12/2000 6 mois pour vol.
188. 439/99 Mame Birame Konara, né le 19/09/62 à Tivaouane. 12/10/99 2 ans pour vol.
189. 172/2001 Adama Dior Ndiaye, née le 08/02/60 à Ouaka (RCA). 12/02/2001 6 mois pour avortement.
190. 171/2001 Yvonne Diatta, née en 1980 à Tivaouane. 12/02/2001 3 mois pour avortement.
191. 085/2001 Abdourahmane Kâ, né en 1980 à Thiessy. 22/01/2001 3 mois pour coups et blessures volontaires.
192. 157/2001 Oumar Kama, né en 1978 à Diolofira. 07/02/2001 3 mois pour coups et blessures volontaires.
193. 007/2001 El Hadji Mamadou Dabo, né en 1972 à Diender. 03/01/2001 6 mois pour menaces de violences et voies de faits.
194. 196/2001 Sidate Dème, né le 29/03/82 à Khombole. 16/02/2001 2 mois pour coups et blessures volontaires.
195. 1220/2000 Oumar Diop n° 2, né le 19/01/58 à Dakar. 12/01/2001 6 mois pour détention et usage de chanvre indien.
196. 169/2001 Jean Paulin Diène, né le 06/01/74 à Keur Mbir Ndao. 12/02/2001 3 mois pour complicité d'avortement.
197. 062/2001 Papa Médoune Guèye, né en 1973 à Thiès. 18/01/2001 3 mois pour vagabondage.
198. 064/2001 Mamadou Diaw, né en 1979 à Thiès. 18/01/2001 3 mois pour vagabondage.
199. 143/2001 Benni Assandi, né en 1947 à Thiès. 05/02/2001 3 mois pour abus de confiance.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MBOUR

200. 113/2001 Ndiouma tine, né en 1970 à Godaguène. 01/03/2001 3 mois pour recel.
201. 112/2001 Gor Ngom, né en 1970 à Godaguène. 01/03/2001 3 mois pour complicité de vol.
202. 562/99 Khadim Djitté, né en 1977 à Ngaye. 02/06/99 2 ans pour vol.
203. 426/2000 Gora Ndiaye, né en 1982 à Mbour. 05/12/2000 6 mois pour vol.
204. 428/2000 El Hadji Diarra, né en 1981 à Koylar. 07/12/2000 6 mois pour vol.
205. 445/2000 El Hadji Guèye, né en 1982 à Thiès. 27/12/2000 6 mois pour vol.
206. 375/99 Mamadou Dia, né le 21/01/71 à Dakar. 02/07/99 2 ans pour vol d'un appareil de musique et accessoires.

207. 273/2000 Bathie Bourre, né en 1979 à Ballabougou. 25/07/2000 1 an + 200.000 F amende à payer à la partie civile pour recel.

208. 045/2001 Ibrahima Diome, né le 08/05/71 à Ndorong. 26/01/2001 6 mois pour coups et blessures volontaires.

209. 367/2000 Thierno Gassama, né le 28/06/70 à Sédhio. 04/02/2000 18 mois pour vol.

210. 100/2001 Médoune Fall, né en 1975 à Dakar. 12/10/2000 1 an pour vol.

211. 094/2000 Abdoulaye Kouyaté, né en 1982 à Saraya. 06/10/2000 1 an pour vol.

212. 473/99 Thierno Ba, âgé de 50 ans, né à Keur Massouka. 29/09/99 2 ans pour tentative de vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TIVAOUANE

213. 114/2000 Bernard Diatta, né en 1978 à Ziguinchor. 19/10/2000 6 mois pour vol de tondeuses.

214. 178/99 Saliou Fall, né en 1960 à Pékesse. 03/05/99 2 ans pour vol.

215. 083/2000 Mbacké Faye, né en 1970 à Tivaouane. 13/10/2000 6 mois pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LOUGA

216. 234/99 Dinguère Kâ, 17/08/99 2 ans pour coups et blessures volontaires.

217. 013/2001 Joseph Baraye ; 13/11/2000 6 mois pour escroquerie.

218. 371/2000 Maguette dit Thiate Samb, 13/11/2000 6 mois pour vol simple.

219. 241/99 Daouda Sow. 06/09/99 2 ans pour coups et blessures volontaires.

220. 448/2000 Moustapha Kâ, 08/12/2000 8 mois pour coups et blessures volontaires.

221. 449/2000 Ibrahima Diam Kâ, 08/12/2000 8 mois pour coups et blessures volontaires.

222. 095/2001 Bathie Diop, 05/03/2001 2 mois pour fabrication d'armes de la 6^{ème} catégorie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LINGUERE

223. 147/2000 Ibrahima Faye, né le 06/07/53 à Dahra. 27/11/2000 6 mois pour usurpation de fonction.

224. 158/2000 Alarba Ba, né en 1966 à Gorée Thiongué. 14/12/2000 6 mois pour dévastation de culture.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KEBEMER

225. 57/2000 Ousseynou Ba, 09/10/2000 9 mois pour vol d'un cheval, détention d'armes sans autorisation.

226. 47/2001 Ousseynou dit Yelli Guèye, né le 19/11/80. 27/10/2000 1 an pour vol d'une poste radio.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FATICK

227. 137/2000 Michel Ndiaye, né le 27/04/74 à Palmarin. 24/08/2000 1 an pour vol simple.

228. 149/2000 Ousmane Ndiaye dit Yankee, né le 23/09/55 à Baccosoff. 08/09/2000 1 an pour vol simple.

229. 248/2000 Cheikhna Diakhaté, né en 1963 à Coular. 14/12/2000 6 mois pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FOUADIOUNE

230. 47/2000 Khalifa Sylla, né en 1975 à Conakry (Guinée). 25/08/2000 1 an pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE GOSSAS

231. 59/2000 Gorgui Ndiaye, né en 1972 à Thiès. 29/06/2000 1 an pour vol simple.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOLDA

232. 008/2000 Birame Faye, né en 1968 à Dioline Kothiol. 06/01/2000 18 mois + 18.000 F amende pour abus de confiance.

233. 253/2000 Babacar Mbaye, né en 1964 à Hamdalaye Samba. 29/06/2000 1 an pour coups et blessures volontaires.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE SEDHIOU

234. 051/99 Mor Talla Ndiaye, né en 1973 à Guélo Ndiaye. 04/06/99 2 ans pour vol de nuit.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DECRET n° 99-1297 du 31 décembre 1999 accordant la reconnaissance d'utilité publique à la fondation CERES LOCUSTOX

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le projet LOCUSTOX financé par la FAO avec l'appui du Royaume des Pays Bas assiste le Gouvernement du Sénégal dans l'analyse des effets sur l'environnement des pesticides utilisés dans la lutte contre les acridiens.

Le bailleur voulant se désengager, il a été décidé la création d'une structure de droit privé pour pérenniser les acquis scientifiques dans ce domaine. Le régime juridique de la fondation d'utilité publique institué par la loi n° 95-11 du 7 avril 1995 a été retenu. C'est ainsi que la reconnaissance d'utilité publique de la fondation dénommée Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale "CERES LOCUSTOX" a été sollicitée par lettre du 21 janvier 1999.

Conformément à la loi précitée et son décret d'application n° 95-415 du 15 mai 1995, il est prévu les dispositions portant :

- reconnaissance d'utilité publique de la fondation " CERES LOCUSTOX " ;

- approbation des statuts de ladite fondation ainsi que de sa durée ;

- désignation de l'autorité chargée de la tutelle technique ;

- détermination de la représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation.

Telle est, Monsieur le Président de la République, l'économie du présent projet de décret que je sou mets à votre signature.

DÉCRÈTE :

Article premier. - L'établissement dénommé Fondation Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale "CERES LOCUSTOX" dont le siège est situé au km 15 Boulevard du Centenaire de la Commune - Dakar, est reconnu en tant que fondation d'utilité publique.

Art. 2. - Sont approuvés les statuts de la Fondation Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale "CERES LOCUSTOX" tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 3. - La durée de la Fondation Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale "CERES LOCUSTOX" est illimitée. La Fondation ne peut être dissoute qu'avec l'accord du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, après avis du Ministre chargé de l'Agriculture.

Art. 4. - La tutelle technique de la fondation est assurée par le Ministre chargé de l'Agriculture.

Art. 5. - L'Etat est représenté au sein du Conseil de la Fondation Centre régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité environnementale "CERES LOCUSTOX" par un agent désigné par le Ministre chargé des Finances, un agent désigné par le Ministre chargé de l'Agriculture et un agent désigné par le Ministre chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Art. 6. - Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 décembre 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers

Bureau de Pikine

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire

Suivant réquisition n° 82, déposée le 27 juin 2001, le Receveur des Domaines de Dagoudane Pikine demeurant et domicilié en ses bureaux agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais en exécution des prescriptions du décret n° 2000-1082 du 29 décembre 2000 a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Dagoudane Pikine d'un immeuble consistant en un terrain d'une contenance totale de 21 a 78 ca situé au km 12 Route de Rufisque et borné au Nord par la Route de Rufisque, à l'Est par une rue non dénommée et des autres côtés par des terrains non immatriculés.

Il déclare :

1° Que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme dépendant du domaine national par l'effet de la loi 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte du décret n° 2000-1082 du 29 décembre 2000.

2° Qu'il n'est grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Sidi Mohamed Diakhaté